



Pétition „ Le yoga présente un intérêt direct pour la santé »

Chères Mesdames, chers Messieurs de l'Equipe Covid-19,

Les associations de yoga accusent réception de votre lettre du 4 mars 2021, vous remercient et aimeraient prendre position sur son contenu.

Nous soutenons et saluons vivement la décision communiquée par le Conseil fédéral en date du 24 février 2021 selon laquelle les enfants, les adolescents et les jeunes adultes de moins de 20 ans peuvent à nouveau pratiquer le yoga.

Cependant, la règle selon laquelle les adultes jusqu'à 15 personnes peuvent participer à des activités sportives de plein air ne convient pas aux cours de yoga. La période de l'année ne permet en aucun cas des cours de yoga à l'extérieur sans refroidissement. De plus, la plupart des cours de yoga ont lieu le soir, donc pratiquer le yoga en plein air n'est pas non plus une option ici. Sans parler des précipitations liées aux conditions météorologiques, qui ne permettent pas de pratiquer le yoga en extérieur régulièrement tout au long de l'année.

Le yoga fait partie des prestations de la médecine complémentaire et est reconnu dans ce domaine par de nombreuses assurances maladie suisses pour la promotion et la prévention de la santé. Le yoga est utilisé comme une pratique intégrative et travaille au niveau physique, psychologique et mental. La **santé mentale**, en particulier, a également une haute priorité aujourd'hui et aide et soutient les gens à maintenir une stabilité intérieure, en particulier dans les moments difficiles et tourmentés. Il n'est pas souhaitable que de plus en plus de personnes dans une société souffrent de problèmes psychologiques et mentaux et tombent gravement malades.

Le yoga présente un intérêt direct pour la santé car il s'agit d'un système d'exercices holistique et maintient les gens en bonne santé de manière globale. Le yoga ne peut pas être intégré aux soins de santé de base parce que nous ne sommes ni médecins, ni dentistes, ni vétérinaires, ni infirmiers.

Les enseignant-e-s de yoga des associations suisses de yoga ont une formation de haute qualité et d'une durée de 4 ans, formation qui est complétée par des examens de diplôme dans les différents domaines, y compris les connaissances médicales de base. Cependant, nous n'avons pas de diplôme universitaire en soins médicaux de base.

Veillez prendre note de nos lettres ouvertes ci-jointes, qui expliquent déjà en détail dans quels domaines les enseignant-e-s de yoga avec des décennies d'expérience pratique travaillent.

Les raisonnements et explications exposés dans les différentes lettres ouvertes montrent clairement qu'il est important pour la santé publique que les enseignant-e-s de yoga puissent reprendre leur travail professionnel à partir du 22 mars 2021. La poursuite de la fermeture



Schweizer Yogaverband
Association Suisse de Yoga
Associazione Svizzera di Yoga
Swiss Yoga Association



schweiz suisse svizzera

des studios de yoga exacerbe le stress physique et psychologique des pratiquant-e-s de yoga et péjore la situation économique des membres de notre association professionnelle.

Les trois associations suisses de Yoga demandent à l'OFSP, au nom de tous les membres professionnels et pratiquants du yoga âgés de 20 à 100 ans, de permettre à nouveau les cours de yoga à partir du 22 mars 2021, prenant ainsi en compte l'aspect santé.

Nous restons bien entendu à votre disposition par le biais d'un entretien personnel pour de plus amples renseignements

Cordialement

Les associations suisses de yoga

Roland Haag
Schweizer Yogaverband

Susanne Kienberger
Iyengar Yoga Schweiz

Isabelle Daulte
Yoga Suisse

11. Mars 2021